

Protocole COVID-19 – Etudiants

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance d'un mètre minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur.

1. **Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je consulte mon médecin traitant ou le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.
2. **Si j'ai été testé positif à la COVID-19** : j'informe l'université à l'adresse mail ssu@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.

En toute situation de test positif à la COVID-19, l'Agence Régionale de Santé ou le médecin du Service de Santé Universitaire sont susceptibles de vous appeler afin d'identifier les personnes contacts. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête.

3. **Si j'ai eu un contact à risque** : toutes les situations où **ni moi ni la personne infectée ne portait de masque** (ou en l'absence d'hygiaphone ou de vitre plexiglas) et où la distanciation n'était pas respectée :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je rentre chez moi et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. (Isolement, gestes barrières, test PCR 7 jours après le dernier contact ou en cas d'apparition de symptômes).

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant ou le Service de Santé Universitaire au 05 55 43 57 70